

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2^e séance, 17^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Saint-Romuald**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 19 août 2014, à 17 h 30, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, sous la présidence de madame Denise Poulin.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Denise Poulin, présidente du comité exécutif
Monsieur Pascal Léveillé, vice-président du comité exécutif
Madame Gisèle Beaulieu, commissaire
Madame Pascale Bélanger, commissaire
Monsieur Sylvain Blais, commissaire
Monsieur Léopold Castonguay, président du conseil des commissaires
Monsieur Michel Chabot, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur François-Yves Dubé, commissaire-parent

Membre du conseil des commissaires présent :

Monsieur François Caron, vice-président du conseil des commissaires

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint aux Services des ressources financières et transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par la présidente

Après un moment de recueillement, la présidente déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 19 août 2014 ouverte à 17 h 35.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-14-15-013

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chabot et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire par la présidente
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 juillet 2014
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Mot de la présidente
- 1.8 Interventions du public

2.0 Décisions

- 2.1 Nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.2 Nomination au poste d'agent d'administration aux Services éducatifs Jeunes, Adultes et FP
- 2.3 École de l'Épervière – Travaux d'excavation, de pavage et paysagers - Adjudication de contrat
- 2.4 École de la Nacelle – Remplacement du système de régulation automatique du bâtiment - Adjudication de contrat
- 2.5 Mise à niveau du système sans fil
- 2.6 Organisation des élections scolaires - Adjudication de contrat

3.0 Information

- 3.1 Liste des chèques émis – Information

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-14-15-014

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 juillet 2014

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2014 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 14 août 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2014 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance

1.7 Mot de la présidente

Madame Denise Poulin, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

1.8 Interventions du public

Aucune intervention

2.0 DÉCISIONS

**CE-14-15-015
SRH**

2.1 Nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chabot et résolu :

QUE madame Marie-Josée Turmel soit nommée directrice adjointe à l'École secondaire de l'Envol et à l'École Clair-Soleil;

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-016
SRH**

2.2 Nomination au poste d'agent d'administration aux Services éducatifs Jeunes, Adultes et FP

ATTENDU les besoins de la Commission scolaire des Navigateurs en termes d'indicateurs de gestion dans le but de l'atteinte des objectifs ministériels;

ATTENDU les besoins d'accompagnement des écoles et des centres en termes de reddition de comptes et d'organisation scolaire;

ATTENDU les résultats concluant du bien-fondé d'une ressource attirée à ce dossier;

ATTENDU la recommandation positive de la directrice des Services éducatifs, de qui relève le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Blais et résolu :

QUE madame Janique Bernier soit nommée agente d'administration aux Services éducatifs Jeunes, Adultes et FP;

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-017
SRM**

2.3 École de l'Épervière – Travaux d'excavation, de pavage et paysagers - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public # 140703-02 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour des travaux d'excavation, de pavage et paysagers de l'École de l'Épervière;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 7 août 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme BPR-Bâtiment inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *P.E. Pageau inc.*, de Québec, le contrat pour les travaux d'excavation, pavage et paysagers pour l'École de l'Épervière, au montant de 63 678 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-018
SRM**

2.4 École de la Nacelle – Remplacement du système de régulation automatique du bâtiment - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public # 140709-01 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement du système de régulation automatique du bâtiment de l'École de la Nacelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 12 août 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pascal Léveillé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Les Contrôles A.C. inc.*, de Québec, le contrat pour remplacement du système de régulation automatique du bâtiment pour l'École de la Nacelle, au montant de 91 427 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-14-15-019
SRTIC**

2.5 Mise à niveau du système sans fil

ATTENDU l'appel d'offres sur #140711-03 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des offres pour la mise à niveau du système sans fil;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 14 août 2014 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Pierre Daoust, coordonnateur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Informatique EBR inc., le contrat pour la mise à niveau du système sans fil, au montant de 129 860 \$ taxes non incluses;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumond, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-14-15-020
SG

2.6 Organisation des élections scolaires - Adjudication de contrat

ATTENDU la demande exprimée par la présidente des élections scolaires de la Commission scolaire des Navigateurs, madame Danielle Goulet, relativement à l'octroi d'un contrat d'impression pour la gestion de la liste électorale, des cartes de rappel, des avis d'inscription et du matériel électoral à l'exclusion des bulletins de vote pour les élections scolaires du 2 novembre 2014;

ATTENDU que la firme « Innovision+ » est la seule entreprise à être en mesure d'offrir l'ensemble des services décrits ci-haut, et ce, dans le milieu scolaire;

ATTENDU que la dépense estimée est de 53 352 \$ taxes non incluses pour les services précédemment décrits;

ATTENDU que la *Politique relative à la gestion des contrats d'acquisition de biens, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire des Navigateurs*, adoptée le 27 septembre 2011, prévoit à l'article 8.4.1 :

« La COMMISSION SCOLAIRE peut procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré dans les situations où la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements le prévoient, et ce, quel que soit le montant de la dépense. »

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 (4) de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, un organisme public peut conclure un contrat de gré à gré lorsqu'il estime qu'il lui sera possible de démontrer, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2, qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Léopold Castonguay et résolu :

QUE la secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, soit autorisée à procéder à une négociation de gré à gré avec l'entreprise « Innovision+ », relativement à l'octroi d'un contrat d'impression pour la gestion de la liste électorale, des cartes de rappels, des avis d'inscription et du matériel électoral à l'exclusion des bulletins de vote pour les élections scolaires du 2 novembre 2014 dont le montant est estimé à 53 352 \$ taxes non incluses et à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

3.1 Liste des chèques émis – Information

Du 4 juin 2014 au 30 juin 2014
(Chèques portant les numéros 168806 à 171311)

Du 1^{er} juillet 2014 au 10 août 2014
(Chèques portant les numéros 171312 à 172632)

La liste des chèques émis a été déposée dans l'intranet de la Commission scolaire des Navigateurs avec un accès réservé aux membres du comité exécutif.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-14-15-021

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Beaulieu et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité



Denise Poulin
Présidente



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale